

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

19 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	09
VOTANTS :	35

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jean-Paul STERZATI

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Guillaume CLIN, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIELLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Samia TABAÏ, Mme Margaux HAPPEL, M. Foster ABU, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Michel BOUGLOUAN qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Michèle HURTADO qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, M. Mohamed BOUSSIR qui a donné pouvoir à Mme LEGROS-WATERSCHOOT, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme BARREIRA, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme GOBERT, M. Nathaniel GUEDZE qui a donné pouvoir à Mme MASSOLIN

Absent excusé non-représenté :

074/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT D'ACCUEIL D'UNE RESIDENCE À LA MICRO-FOLIE ET À LA MEDIATHEQUE DU RU DE NESLES AVEC L'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des actions culturelles menées par la municipalité, un travail coordonné avec les acteurs culturels du territoire a été entamé ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé d'organiser à la Micro-folie Pablo Neruda l'accueil d'une résidence commune de la compagnie Voix Publique pour un cycle de conférences sur « les artistes du 20^{ème} siècle dans le vent de l'histoire » conjointement avec la médiathèque du Ru du Nesles ;

CONSIDÉRANT qu'une convention de partenariat doit être établie entre la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, la collectivité et l'association Voix publique pour encadrer les modalités de cet accueil.

VU l'avis favorable de la commission municipale du 13 mai 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 15 septembre 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Marie SOUBIE-LLADO, Maire-adjointe, déléguée à la culture ;

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité**

APPROUVE la convention de partenariat pour l'accueil d'une résidence commune avec la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne et l'association Voix publique ;

PRÉCISE que la prise en charge financière de ces actions s'élève à 950,00€ T.T.C. pour chacune des collectivités ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 03 OCT. 2025
publié ou notifié le 03 OCT. 2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,

Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le

03 OCT. 2025

Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.